

Etre archiviste dans la Roumanie des années 1951-1989.

Etude de cas: Les Archives départementales de Cluj

Paula Ivan

Notre démarche concernant la place des Archives et de l'archiviste dans la société roumaine à l'époque communiste impose, avant tout, quelques précisions sur l'objet ainsi circonscrit et sur les sources documentaires utilisées. Nous ne nous avons pas proposés une reconstitution positiviste de l'évolution institutionnelle des Archives dans les années 1951-1989, ni du statut de l'archiviste ainsi qu'il était décrit par la législation de l'époque – même si les essais dans cette direction, souvent pertinentes, sont pourtant trop rares pour permettre une reconstitution systématique et nécessaire de l'histoire récente de l'institution¹. Notre intérêt sera dirigé vers l'analyse des aspects définitoires concernant les mécanismes de fonctionnement des Archives dans le contexte général de la société roumaine et vers la compréhension du rôle de l'archiviste comme gardien de la mémoire écrite de la nation roumaine. Sa perception de soi et du système institutionnel des Archives fera également l'objet de notre étude. Nous essayerons d'esquisser la position allouée aux Archives par le régime communiste dans les rouages de la propagande officielle, une position qui a été plus ou moins assumée par l'institution. Notre essai de comprendre les mécanismes de construction identitaire de l'institution et des ses employés représente, dans cette perspective, un travail de pionnier que nous assumons avec toutes ses difficultés et ses éventuelles faiblesses.

Pour ce qui est de sources utilisées, notre matériel se structure en deux parties: une première utilisant des ressources bibliographiques et documentaires provenant des Archives d'Etat de Cluj et une deuxième constituée à base d'entretiens-témoignages avec des archivistes et des ex-archivistes de Cluj qui ont travaillé dans l'institution entre 1951 et 1989².

Pour la deuxième partie de l'étude, une précision méthodologique est indispensable à propos des sources utilisées, étant donné que l'analyse des mentalités au niveau d'une institution, à base de témoignages oraux, n'a bénéficié jusqu'à présent que d'une attention marginale de la part des historiens roumains. Ceci malgré le fait que la "petite histoire" fait partie intégrante de la "grande histoire" et les histoires individuelles mises ensemble articulent finalement l'histoire collective.

¹ Voir à ce propos les travaux de Ioan Drăgan, Marin Radu Mocanu, Ionel Gal, Laurențiu Mera, Tudor Rățoi.

² Une partie des entretiens a été réalisée par transcription des témoignages oraux; un autre lot d'interviewés nous a répondu par écrit.

Dans ce contexte, toute approche historique de la dictature communiste roumaine serait condamnée à l'échec en absence d'une utilisation pertinente de la source documentaire représentée par le témoignage oral. Heureusement, ces dernières années on peut observer un courant de reconstitution de la mémoire, manifesté par une préoccupation accrue pour l'histoire orale. Ce phénomène traduit également une adaptation des auteurs/éditeurs à l'intérêt du public, un intérêt qui a, avant tout, une explication sociologique: la suspicion devant l'histoire comme discipline, c'est-à-dire devant les abus historiographiques des dernières six décennies³ et, en contrepartie, la tendance de retrouver les sources primaires des événements historiques. La mémoire est subjective mais même ainsi elle peut fournir plein d'informations d'ordre psychologique qui permettent au lecteur, au consommateur d'histoire écrite de s'y retrouver avec ses dilemmes, ses aspirations, son univers mental. L'homme ordinaire rejette les schémas et l'abstrait, qu'il trouve trop sèches, éloignés de ses attentes et par conséquent manquant d'intérêt⁴. Par contre, avec l'histoire orale, le chercheur se trouve dans la proximité de son sujet ayant pour source la mémoire devenue témoignage. Par conséquent, la principale vertu de l'histoire orale consiste en un contact direct entre l'historien et son interlocuteur.

Pour notre sujet d'intérêt, marqué encore par de grandes sensibilités, l'enjeu de l'approche interdisciplinaire et de l'utilisation d'une palette plus large de sources – tant "conventionnelles" que "non conventionnelles" – n'est pas nécessairement la réalisation d'une "reconstitution" complète, mais la compréhension de ce qui est la part de "l'impondérable" dans l'histoire. Par l'entretien et par le témoignage comme produit de ce premier, nous essayons de récupérer la mémoire d'une histoire interdite, condamnée à l'oubli, mystifiée par l'idéologie totalitaire; une mémoire dont l'objet est représenté par les sentiments, les incertitudes et les angoisses des individus. La pertinence de ces aveux, appartenant à de témoins tant directs qu'indirects à l'évolution des Archives au long de la période communiste, consiste en la relation ainsi instituée entre biographie et histoire⁵. Les gens, comme autant de destins individuels, sont impliqués dans l'histoire collective et deviennent acteurs de celle-ci.

Il existe, dans l'historiographie roumaine, une polémique concernant la primauté du témoignage oral, respectivement du document d'archives en tant que source historique, notamment dans la démarche de l'histoire récente. Il est pourtant évident que les sources, de n'importe quelle nature, sont à utiliser *sine ira et studio*, de manière complémentaire, conformément au principe qu'il n'y a pas de document supérieur aux autres mais que chacun à sa façon contribue à la compréhension du passé.

³ Alexandru Zub, *În orizontul istoriei*, Iași, 1994, p. 197-199.

⁴ Doru Radosav, *Donbas – O istorie deportată (O tentativă de istorie orală)*, in *Instaurarea comunismului între rezistență și opresiune*, Bucarest, 1995, p. 430.

⁵ Idem, *Istoria subiectivă*, in idem, *Suferința nu se dă la frați*, Cluj-Napoca, 2002, p. 5.

Les documents d'archives présentent l'avantage de ne pas pouvoir être modifiés par des événements ou des changements ultérieurs, tandis que la mémoire, elle, est soumise à des fluctuations. Mais à leur tour, les documents peuvent être incomplets ou biaisés. Les documents portent, d'une manière ou d'une autre, l'empreinte de celui qui les a produits. Le plus souvent, surtout dans le cas des documents créés par les institutions d'un régime totalitaire, ils sont encadrés dans des schémas et des typologies spécifiques qui peuvent parfois voiler le vecteur humain pour privilégier l'événement ou le quantitatif, eux-mêmes détournés le plus souvent par l'intervention du politique. L'écriture idéologisée enrichit les conflits, les tensions, les positions des individus (surtout à l'intérieur d'une société qui se proclame égalitaire) d'une coloration sémantique secondaire. Parallèlement, les institutions d'un régime communiste ont la tendance quasi-permanente de minimiser au niveau du document écrit ces "défauts" qui pourraient nuire à l'image d'une société qui se veut parfaite. Par exemple, le directeur de la Direction Régionale Transylvanie des Archives d'Etat, Ștefan Meteș, a été obligé de se retirer, en 1949, pour être ultérieurement emprisonné à Sighet, entre 1951 et 1955. Mais les documents conservés dans les Archives de Cluj "se taisent" sur cette affaire, aussi comme ils "se taisent" sur d'autres cas similaires, quand des archivistes ont "décidé" de hâter leur retraite. Même quand ces situations sont signalées de manière officielle, les documents ne contiennent aucune référence à leurs motivations réelles. Dans cette situation, l'enquête orale peut clarifier les circonstances historiques. Elle fournit, comme on le verra ci-dessous, des informations sur les événements, mais aussi sur la vie quotidienne, sur l'état d'esprit des employés, sur les mécanismes de la mémoire du groupe professionnel.

Les régimes totalitaires du XX^e siècle ont institué une menace insoupçonnée jusqu'à leur apparition: celle de la destruction de la mémoire. Comprenant que les territoires et les peuples sont plus faciles à conquérir quand on contrôle les informations et les communications, ces régimes politiques ont établi un monopole de la mémoire et ont voulu la modifier dans sa substance-même⁶.

La mémoire des archivistes roumains a été elle-aussi faite prisonnière par le régime communiste. A son tour, la tradition de l'institution en tant que source de légitimation a fait l'objet de la "furie prolétaire" ou a été utilisée pour des buts idéologiques, au service des intérêts du Parti-Etat. Ce n'est donc pas par hasard qu'en 1957 une publication anniversaire affirmait que tous les régimes passés n'ont fait rien de plus que "détruire les Archives"⁷, tandis que la Loi des Archives adoptée en 1925, qui a réglementé le fonctionnement de l'institution au long de trois décennies, était cataloguée comme "bourgeoise"⁸.

⁶ Cf. Tzvetan Todorov, *Abuzurile memoriei*, Timișoara, 1999, p. 15.

⁷ I. Paraschiv, *Arhivele Statului în Republica Populară Română*, in *Arhivele Statului. 125 de ani de activitate. 1831-1956*, Bucarest, 1957, p. 3.

⁸ Marin Radu Mocanu, *Arhivele Naționale și societatea românească*, Bucarest, 1997, p. 13.

Quand les événements vécus par un individu, une communauté ou une institution sont exceptionnels, la récupération de la mémoire devient un devoir: celui de témoigner pour que ce témoignage puisse être utilisé par l'historien d'une manière avisée mais aussi pour qu'il sert de référence au présent et à l'avenir. Le passé peut servir au présent si on apprend ses leçons. Le passé peut servir d'exemple pour ne plus répéter les injustices et les erreurs, pour que les abus du passé ne se répètent plus jamais. Finalement, les témoignages sur le passé peuvent articuler une forme de justice sociale: "Quand la justice n'arrive pas à se constituer en mémoire, la mémoire elle-même peut devenir un acte de justice."⁹

Par la récupération de la mémoire – dans notre cas particulier, par les témoignages de ceux qui ont travaillé aux Archives de Cluj à l'époque communiste – on est en mesure d'appréhender le fonctionnement de l'institution, sa place dans les cadres généraux du système répressif, son rôle dans le mécanisme de la propagande officielle mais aussi les sentiments, les attentes, les réalisations et les mécontentements de ses employés, leur manière d'assimiler leur propre passé, leurs remords mais aussi leurs sentiments de devoir accompli à l'intérieur des limitations imposées par un régime restrictif.

L'interrogation de l'imaginaire social, ainsi qu'elle est pratiquée par «la nouvelle école d'histoire» de Marc Bloch et Lucien Febvre¹⁰, est indispensable à une "histoire totale", qui se propose de reconstituer le tableau général à partir de ses différentes pièces, par la valorisation non-discriminatoire d'une pluralité de sources. Son but est celui de mettre en exergue les aspects caractéristiques d'un groupe ou d'une communauté, tout en refusant les limitations et les préjugés. Nous pensons donc que l'histoire ne peut plus se contenter d'étudier exclusivement des phénomènes considérés comme "objectifs", mais elle devrait également se pencher sur les représentations sociales de ces phénomènes, valorisant des sources longtemps jugées "médiocres" (des témoignages oraux, des journaux, des interviews, etc.)¹¹.

La place d'une institution publique et de sa communauté professionnelle dans une certaine période historique ne peut pas être comprise que dans le contexte plus large des réalités politiques, sociales, économiques et culturelles de l'époque. Les années 1951-1989 circonscrivent les différentes étapes de l'implémentation, de la consolidation, de la crise et finalement de la chute du communisme roumain. Dans les années 1948-1958, la société roumaine a été le terrain d'implémentation du modèle politique stalinien, dont le trait distinctif était l'action dure, autoritaire, prépondérant coercitive du politique sur le corps social¹². La principale préoccupation des nouvelles autorités était l'élimination de toute concurrence interne. La terreur a eu, par conséquent, une motivation politique et elle exprimait avant tout la nature des rapports entre la nouvelle élite politique (étrangère tant à la société

⁹ Ana Blandiana, citation reprise de *Memoria ca formă de justiție*, Bucarest, 1994, p. 1.

¹⁰ Cf. Simona Nicoară, *Istorie și imaginar*, Cluj-Napoca, 2000, p. 161.

¹¹ Jacques le Goff, *Pentru un alt Ev Mediu*, tome 1, Bucarest, 1986, p. 28.

¹² Marin Radu Mocanu, *Arhivele și statul*, Bucarest, 2000, p. 30.

traditionnelle roumaine qu'au système de valeurs construit et consolidé dans l'entre-deux-guerres) et le reste du corps social¹³. La nouvelle élite a créé les mécanismes de sa politique répressive, dont le but était la destruction des anciennes institutions de l'Etat roumain d'avant la guerre, de l'ancien système de valeurs culturelles mais aussi l'élimination de la compétition politique des individus et des groupes qui, au moins en théorie, auraient pu représenter des rivaux dans l'exercice du pouvoir. Le décret 221 de 30 août 1949 consacrait l'existence de la *Securitatea Poporului* ("La Sécurité du Peuple") tandis que le décret 25 de 23 janvier 1949 stipulait la création de la Direction Générale de la Milice, par dissolution des anciens services de Police et Gendarmerie. On constituait de cette manière les deux principaux piliers institutionnels de la répression communiste en Roumanie. D'ailleurs, toutes les institutions de l'Etat sont soumises au même processus de transformation structurelle, destiné à les rendre compatibles avec les nouvelles exigences du pouvoir politique.

Dans les Archives, l'instauration du "nouvel ordre" a été marquée par le passage de l'institution du Ministère de l'Education Nationale sous le patronage du Ministère de l'Intérieur, suite au décret no. 17 de la Grande Assemblée Nationale, adopté le 27 janvier 1951. L'Arrêté du Conseil des Ministres no. 472 du 29 mai 1951, concernant "Les attributions et le fonctionnement de la Direction des Archives d'Etat" abrogeait la Loi des Archives de 1925 et le Règlement de 1872¹⁴. L'Arrêté stipulait que les Archives d'Etat étaient organisées et fonctionnaient *auprès* le Ministère de l'Intérieur, cette particule "auprès" constituant un premier signe de la marginalité de l'institution dans un ministère dont la principale attribution était la coercition dans le but de protéger le système totalitaire. Le nouvel acte normatif introduisait le principe de l'autorité des Archives d'Etat par rapport à toutes les autres Archives des institutions et des entreprises. Les Archives d'Etat réalisaient l'assistance méthodologique, le contrôle, l'élaboration des normes obligatoires concernant la collecte, l'évaluation, le tri, l'élimination et le classement des archives sur tout le territoire de la Roumanie. Elles préservaient également les archives d'importance historique et nationale¹⁵, que les autres institutions étaient obligées de rendre aux Archives d'Etat 25 ans après leur constitution. Le Ministère de l'Intérieur avait la liberté d'établir à lui seul les critères et les conditions pour l'accessibilité publique des documents, soient-ils destinés à une utilisation scientifique ou pratique, mais aussi dans des "buts spécifiques" dont la spécificité n'était pas précisée. On ouvrait ainsi la porte de la censure dans le domaine archivistique¹⁶.

¹³ Stelian Tănase, *Elite și societate. Guvernarea Gheorghiu-Dej*, Bucarest, 2006, p. 71.

¹⁴ *Istoricul Arhivelor Statului*, in *Arhivele Statului la 125 de ani*, p. 54.

¹⁵ *Ibidem*.

¹⁶ Cf. Ioan Drăgan, *Arhivele Statului din Cluj. 75 de ani în serviciul științei istorice (1920-1995)*, in *Din istoria Arhivelor ardeleni. 75 de ani de la înființarea Arhivelor Statului Cluj*, Cluj-Napoca, 1995, p. 19.

Du point de vu organisationnel, la Direction Régionale Cluj des Archives d'Etat devient, en 1951, le Service Régional de Cluj de la Direction des Archives d'Etat, avec des compétences territoriales étendues à toutes les Archives de la Région administrative de Cluj. Ce type d'organisation survit jusqu'au 1^{er} avril 1969 quand on organise la Branche Départementale de Cluj des Archives d'Etat, dans le département nouvellement constitué de Cluj et ayant encore des compétences sur les magasins de Turda et Dej. Ce dernier modèle d'organisation subsiste inchangé jusqu'en 1989.

Dans ce contexte, on devrait remarquer la place des Archives de Cluj dans le développement du réseaux des Archives en Transylvanie et dans le Banat ainsi que les effort de la Direction de Cluj d'organiser, en 1951, d'autre structures institutionnelles dans les villes de Dej, Turda et Zalău¹⁷. Cet effort administratif a été dirigé d'une manière pertinente par Ioan Marcus qui, entre 1951-1953, a également œuvré à la constitution des Services Régionaux de Târgu-Mureș, Oradea et Baia Mare¹⁸.

Sous l'angle législatif, un repère significatif est constitué par l'année 1957, quand la Grande Assemblée Nationale adopte le Décret 353 du 26 juillet pour la constitution du Fond Archivistique National. Le Décret est ultérieurement complété par l'Arrêté du Conseil des Ministres 119 du 13 août sur l'organisation et le fonctionnement de la Direction Générale des Archives de l'Etat (DGAS) et l'administration du Fond Archivistique National. Il s'ajoute les "Instructions générales no. 6720 pour l'organisation et le fonctionnement des Archives des organismes et des institutions d'Etat, des organisations économiques, socialistes et des masses". Le Décret du 26 juillet introduit ainsi la notion de "Fond Archivistique d'Etat" et détaille les attributions de la DGAS en tant qu'unique administrateur de ce fond. Les Instructions 6720 introduisent dans la pratique archivistique de tous les administrateurs d'archives, la Liste de classement des dossiers ("*Nomenclator*") et la Liste des termes de conservation des documents. Par ces mesures organisationnelles, on a réalisé une unité des pratiques de constitution et d'administration des archives roumaines. L'institution des Archives d'Etat a été investie avec des attributions d'assistance et de contrôle qui, même si elles ont été parfois encombrantes pour les administrateurs d'archives, se sont montrées bénéfiques pour la protection des documents.

En matière d'accès, la nouvelle législation prévoyait que l'utilisation des documents d'archives se faisait "au bénéfice de l'Etat démocrate-populaire, dans le but de développer l'économie et la culture, pour les intérêts du peuple travailleur."

¹⁷ Cf. DJAN Cluj, fond ASC, dossier 494/1951, p. 18-19.

¹⁸ Cf. Ioan Drăgan, *Contribuția Arhivelor clujene la dezvoltarea rețelei Arhivelor Naționale din Transilvania*, in *Direcția județeană Bacău a Arhivelor Naționale*, tome 1, Bucarest, 2001, p. 86.

Le Fond Archivistique d'Etat devrait être utilisé pour des propos "multilatéraux", politiques, économiques et culturels, dans l'éducation communiste des masses, etc¹⁹.

Un autre repère important dans l'activité des Archives roumaines est représenté par l'année 1971, quand un nouveau décret, adopté par le Conseil d'Etat – le décret no. 472 – étend l'autorité de l'Etat à tous les documents existants sur le territoire du pays, y compris les archives des cultes et les archives culturelles. En dehors de ses buts policiers, ce décret, devenu en 1972 la Loi no. 20, visait également un aspect positif dans ses intentions mais difficile à mettre en pratique: une meilleure conservation et mise en valeur des documents. Le même décret fixait, par exemple, à 30 ans le délai de consultation des documents, nonobstant le statut juridique de leurs auteurs ou détenteurs²⁰. En 1976 et 1984, de nouvelles normes archivistiques ont été publiées, synthétisant les différents règlements antérieurs. Cette histoire du processus législatif et normatif dans le domaine des archives rend compte du profil de l'archivistique roumaine actuelle, dont les acquis théoriques ont pour fondement l'expérience pratique accumulée au long de ces années difficiles.

Pour comprendre la position des Archives d'Etat dans les années 1951-1989, une discussion est indispensable sur la place de l'institution à l'intérieur du Ministère de l'Intérieur et implicitement sur les ingérences du Parti communiste dans la définition de ses attributions. En tant que pilier du régime politique, le Ministère de l'Intérieur a été le principal instrument de la répression politique. Dès le 7 décembre 1953, ce ministère incluait également la police politique roumaine, la *Securitate*²¹. Le ministère a exercé une tutelle encombrante sur l'institution des Archives, dont la mission culturelle et les activités spécifiques lui étaient largement étrangères. Après 1953, des officiers de l'appareil policier ont été nommés directeurs de la Direction Générale des Archives. Leur autorité sur les Archives départementales s'exerçait tant de manière directe que par l'intermédiaire des inspectorats de Milice locaux. Par exemple, à un moment donné, la correspondance entre le Service de Cluj et la Direction des Archives se faisait par l'intermédiaire de l'Inspectorat de la Milice régionale²². On peut donc affirmer, en s'appuyant sur les documents de l'époque, que les Archives territoriales avaient en fait une double subordination: d'une part, à l'égard de la Direction Générale des Archives, d'autre part, de l'Inspectorat du Ministère de l'Intérieur. Les commandants régionaux et départementaux de l'Inspectorat exerçaient leur pouvoir tant dans les questions matérielles que dans celles concernant l'organisation et le personnel, souvent d'une manière discriminatoire.

Le Ministère de l'Intérieur a vigoureusement appliqué la politique du parti communiste y compris dans ses propres rangs, d'une façon qui a déterminé que la

¹⁹ Cf. *Sarcini actuale ale activității arhivistice în lumina documentelor Congresului al III-lea al PMR*, "Revista Arhivelor", IV, 1961, 1, p. 9.

²⁰ Cf. DJAN Cluj, fond ASC, dossier 1118, tome I/1974, p. 272.

²¹ Cf. *Trupele de Securitate (1949-1989)*, Bucarest, 2004, p. 16.

²² Cf. DJAN Cluj, Fond ASC, dossier 651/1959, p. 11.

situation des archivistes roumains ait été encore pire que celle des autres professions intellectuelles du pays: ingérences dans la vie privée, une très stricte surveillance policière des individus, des obligations hors du profil du métier, ajoutées d'une manière pénible et parfois même humiliante, endoctrinement par l'intermède de l'enseignement politique-idéologique obligatoire en dehors du programme de travail, interdiction des relations avec des citoyens étrangers, des normes excessivement rigides dans l'exercice des attributions spécifiques.

En accord avec la Securitate, la Direction Générale des Archives d'Etat exerçait un contrôle sévère de l'accès à l'information. Des centaines de mètres linéaires d'archives ont reçu un statut de "secret", surtout suite à un ordre de 1974 qui instituait le Fond des "archives spéciales"²³. Dans ces conditions, l'archiviste devenait un suspect virtuel, un possible traître et hypothétique trafiquant d'informations secrètes. Pour prévenir la "fuite" d'informations confidentielles, un Ordre de 20 février 1959 instituait un contrôle sévère sur toutes les informations destinées à être publiées, tant celles concernant l'institution que celles concernant les documents qu'elle détenait. Toute publication devrait être préalablement soumise à l'approbation de la DGAS. Le même régime fonctionnait pour les expositions et les participations à des manifestations scientifiques²⁴.

Le culte du secret, le dossier de cadres "idéologiquement correct", les normes de travail, la délation ont éloigné des Archives une bonne partie de leurs employés et ont donné naissance à des graves conflits entre les membres de la communauté professionnelle. Cette situation générale a eu un impact négatif sur la qualité du travail dans les Archives.

L'appartenance à un ministère tout-puissant dans la Roumanie de l'époque a eu tout de même un effet positif indirect: elle a facilité l'obtention des moyens matériels indispensables à l'efficacité institutionnelle. Le Service Départementale de Cluj a reçu en 1951 deux bâtiments sur la rue Horea auxquels, en 1958, se sont ajoutés les anciens locaux du Pénitenciaire pour mineur, rue Mihail Kogălniceanu. En 1966, on a commencé la construction d'un nouveau bâtiment, plus moderne, spécialement conçu pour abriter les Archives. Ce bâtiment est devenu utilisable en 1968, ce qui a permis une croissance rapide de la quantité d'archives conservée dans des différentes locations appartenant aux Archives de Cluj: de 2000 mètres linéaires en 1945 à presque 6000 en 1970²⁵. L'institution a été dotée d'un atelier de reliure, d'un atelier de restauration des documents (dès 1960), d'un laboratoire de photographie et microfilmage (dès 1978), avec des effets positifs dans l'activité de conservation des documents.

Mais au niveau officiel, le rôle et les statuts de l'institution et de ses employés sont dépendants des directives provenant du parti communiste. Par

²³ Cf. I. Drăgan, *op. cit.*, p. 16.

²⁴ Cf. DJAN Cluj, fonde ASC, dossier 651/1959, p. 11.

²⁵ Alexandru Matei, *50 de ani de la înființarea Arhivelor Statului Cluj*, DJAN Cluj, Collection de manuscrits de la Bibliothèque documentaire, 37/17.

conséquent, on procède à de nombreuses redéfinitions des priorités, conformément aux commandements politiques. Les Archives d'Etat parcourent, en somme, le même trajet que celui de la société roumaine dans son ensemble: les années 1948-1958 correspondent à l'expérience du modèle soviétique; dans les années 1958-1964, le régime communiste roumain tente de se gagner l'autonomie par rapport à la tutelle politico-militaire de l'URSS; dès 1965, un régime Ceausescu qui s'annonçait "national et libéralisant"²⁶ se transforme graduellement en expérience néostalinienne pour finir, dans les années 1980, en exaltation démesurée de la personnalité du leader. Dans les Archives, les préoccupations théoriques sont gouvernées par les exigences idéologiques formulées dans les documents officiels du PCR. Dans la pratique archivistique, l'utilisation des documents n'est plus gouvernée par le syntagme "les archives au service des historiens", mais par "les archives au service de la construction socialiste"²⁷.

Un moment sensible dans l'évolution de l'image publique des Archives d'Etat de Cluj est représenté par l'année 1974, quand, sur la base juridique d'un amendement au Décret 472/1971, on saisit 339 fonds et collections provenant de la Bibliothèque de l'Académie Roumaine – Filiale de Cluj –, 39 fonds et collections de la Bibliothèque Universitaire de Cluj et 24 de l'Institut d'Histoire et d'Archéologie. Ces saisies ont généré de multiples résistances et tensions. Malgré l'existence d'une base juridique et même malgré le fait que le versement de ces archives dans les magasins des Archives d'Etat leur a assurée de meilleures conditions de conservation, l'action a contribué à la formation d'une image publique des Archives Départementale de Cluj comme institution de la police politique²⁸.

Au moment où le parti communiste annexe l'histoire nationale, les Archives d'Etat sont devenues une institution plus visible. L'acteur politique impose par la suite, tant à l'institution qu'à son personnel, une place importante dans le mécanisme idéologique et de propagande. L'appropriation de l'histoire nationale par le PCR a eu pour effet secondaire la reconsidération à des fins politiques de la notion de patrimoine archivistique et de l'accessibilité publique de celui-ci. Les modalités de valorisation des documents d'archives ont été elles-aussi reconfigurées pour servir les buts de la propagande. Par exemple, si dans les années 1960 les expositions de documents sont plutôt rares et le premier colloque scientifique est organisé seulement en 1970, à l'occasion du demi-centenaire des Archives de Cluj, à partir de 1971 l'activité de mise en valeur en accord avec la ligne idéologique officielle se fait d'une manière beaucoup plus systématique. L'explication est, sans doute, à rechercher dans l'évolution de la "mini-révolution culturelle" de Nicolae Ceaușescu, qui a signifié la subordination de l'histoire – et des institutions liées à sa production – à la

²⁶ Cf. Marin Radu Mocanu, *op. cit.*, p. 30.

²⁷ Cf. *Sarcini actuale ale activității arhivistice în lumina documentelor Congresului al III-lea al PMR*, "Revista Arhivelor", IV, 1961, 1, p. 9.

²⁸ Cf. I. Drăgan, *Șapte decenii de activitate a Arhivelor Statului din Cluj*, Collection de manuscrits de la Bibliothèque Documentaire, no. 7/25, p. 9.

propagande officielle²⁹. La mise en valeur des documents a commencé à signifier, dans ce contexte, non seulement l'édition de documents, mais aussi – et surtout – l'organisation de “manifestation culturelles, éducatives et de propagande”.³⁰ La célébration des événements inscrits dans le calendrier des rites politiques communistes devient ainsi la priorité absolue des Archives d'Etat et, implicitement, des Archives de Cluj.

La place de l'archiviste, ainsi qu'elle est illustrée par les documents des Archives d'Etat – Cluj, suit de façon symétrique le destin de l'institution. Celle-ci oscille entre les valeurs traditionnelles liées à sa mission de dépositaire de la mémoire écrite et les commandements idéologiques conjoncturels, visant le démantèlement du “passé capitaliste” et de “l'odieux régime bourgeois-latifundiaire”³¹. Dû à ces contraintes, la profession d'archiviste est loin d'être parmi les plus recherchées dans la Roumanie communiste. La crise de professionnels est encore plus aggravée par l'absence de l'enseignement archivistique de niveau universitaire (pratiquement anéanti dès 1948), par l'inflexibilité du système, par les rigueurs du “dossier personnel” et surtout par le régime de travail normé suivant des critères incompatibles avec une profession intellectuelle. Dans le cas spécifique des Archives de Cluj, le petit nombre de personnel ayant une instruction élémentaire a obligé les diplômés d'université à accomplir des tâches inférieures à leur niveau d'éducation. D'ailleurs, le nombre d'employés a été constamment sous-dimensionné dans les Archives roumaines, tout au long de la période communiste. Ont existé, bien sûr, des archivistes qui ont dédié toute leur vie à cette profession, certains avec une notoriété académique incontestable³². Leur action s'est concrétisée dans le sauvetage de nombreux fonds et collections d'archives qui ont été ouverts à la recherche scientifique, en l'édition de recueils de documents en collaboration avec l'Institut d'Histoire de Cluj, en des études publiées dans les différents périodiques archivistiques.

Ces efforts de survie professionnelle rendent compte du fait que la place de l'archiviste dans la perception publique signifie, plus que la place de l'institution, une réalité mouvante, difficile de surprendre à travers les sources écrites mais plus facile à circonscrire par les moyens de l'histoire orale.

Entre 14 avril et 25 juillet 2006 nous avons réalisé un nombre de 10 entretiens avec des archivistes de Cluj, retraités ou encore actifs dans la profession. Les sujets ont eu à répondre à deux questions: 1. Quelle était la place des Archives de Cluj (en tant qu'institution) dans la société locale avant 1989? 2. Quelle est la place des mêmes Archives dans la société de Cluj, après 1989? Les questions ont été

²⁹ Cf. idem, *Arhivele Statului din Cluj. 75 de ani în slujba științei istorice*, in *Din istoria Arhivelor ardeleni*, Cluj Napoca, 2005, p. 27.

³⁰ Cf. DJAN Cluj, fond ASC, dossier 1264/1979, p. 72-76.

³¹ Cf. *Sarcini actuale...*, p. 3.

³² Cf. I. Drăgan, *op. cit.*, p. 21.

délibérément formulées d'une manière générale, en évitant de particulariser dans le but d'encourager des réponses aussi détaillées que possibles et surtout de prévenir l'autocensure. Les réponses ainsi obtenues ébauchent un profil général du métier et des perceptions sur le métier dans une période historique dont la mémoire est, de nos jours, particulièrement disputée, qui a laissé des traces dramatiques dans le "mental" des individus et de la collectivité. Comme réaction générale, nous avons constaté que, pour tous nos interlocuteurs, le fait de raconter leur passé récent a été vécu comme une libération longuement attendue³³. Dans la plupart des témoignages, on ne fait pas une différence nette entre la représentation sociale de l'institution et celle du métier. Les souvenirs s'entremêlent, les sujets sont portés à superposer les destins des individuels et le destin collectif, de la communauté professionnelle. L'impression quasi-généralisée est d'avoir vécu une invasion irrésistible et illimitée du politique dans l'évolution de la profession.

Concernant la représentation publique de l'institution, les sujets insistent surtout sur le moment 1951: "C'est par la législation qui a instituer une obéissance [au politique] pour quatre décennies dans l'histoire des Archives roumaines qu'on a établi la place de l'institution dans l'ensemble des institutions de l'Etat; c'est par la mesure radicale d'englober la Direction des Archives d'Etat dans les structures et la subordination du Ministère de l'Intérieur [en 1951 – n. a.], en la réorganisant et en lui fixant des attributions en ce sens."³⁴ On remarque, par ailleurs, que la subordination au Ministère de l'Intérieur pourrait avoir une justification à l'intérieur d'un Etat démocratique "mais dans la zone d'influence soviétique, le Ministère de l'Intérieur était l'organe principal de la répression [...], les Archives et les archivistes, qui auraient dû être des professionnels avec un niveau supérieur d'instruction, ont été subordonnés à un ministère policier, ayant un régime de caserne. Nous étions contrôlés par un ministère qui ne connaissait pas très bien ni même la notion d'*archives* d'autant moins la notion d'*archives anciennes*." On cite l'exemple de la Décision du Conseil des Ministres no. 51/ 1951, signée par le ministre de l'Intérieur, qui stipulait que les centres destinés à récupérer le papier recyclable et d'autres déchets écologiques devaient, entre autres, collecter des "archives anciennes".³⁵ Le témoin raconte une histoire déroulée à Cluj à l'automne 1951: les archivistes se sont mobilisés pour récupérer des dossier humides et gelés, appartenant au Fonds de la Préfecture du Département Dâmbovitza, dans un dépôt de déchets de la ville. On se souvient ironiquement des disputes avec les gitans qui y traînaient et qui redoutaient la compétition avec les archivistes. On rajoute que, après la subordination des Archives au Ministère de l'Intérieur, dans un premier temps, la composante culturelle et scientifique de l'institution a presque complètement disparu. Entre 1950 et 1957, la

³³ Les attitudes individuelles autour de la participation à notre enquête ont varié des demandes expresses d'anonymisation à la disponibilité déclarée d'assumer le contenu des entretiens comme dépositions personnelles.

³⁴ Entretien no. 6, du 7 mai 2006.

³⁵ Entretien no. 4 du 28 avril 2006.

principale activité était celle “de terrain”, “mais sans finalement produire les effets escomptés, à cause de la disproportion entre le petit nombre d’archiviste et le grand nombre d’institutions qu’ils étaient censés de contrôler.”³⁶

La théorie archivistique roumaine a adopté, de manière quasi-dogmatique, les normes de l’archivistique soviétique: “On a publié des kilos de livres d’auteurs soviétiques, nous étions obligés de les étudier, leur thèses ont imprimé l’esprit de ‘vigilance révolutionnaire’ dans notre pratique archivistique.”³⁷ Toujours dans les années 1950 “une vraie «boucherie archivistique» s’est produite, quand un groupe d’historiens a fait sortir des documents des différents fonds d’archives, concernant l’histoire du mouvement ouvrier en Roumanie, et les a fait transférer à l’Institut d’Histoire du PCR”³⁸. Entre les conséquences de la subordination au Ministère de l’Intérieur, “la Direction des Archives d’Etat, surtout après qu’elle a commencé être assurée par des officiers supérieurs de la *Securitate* qui étaient en même temps des activistes du PCR, a assimilé l’activité archivistique à celle des ‘travailleurs’ des usines et des organisations socialistes.”³⁹

La totalité des sujets s’accorde sur quelques grands thèmes récurrents: l’intervention abusive du politique dans l’activité professionnelle, la domination d’un esprit de caserne, la marginalisation des Archives à l’intérieur d’un ministère ignorant leur vraie mission, celle de préserver le patrimoine culturel: “Jusqu’en 1989, en tant que structure du Ministère de l’Intérieur, les Archives ont été la dernière préoccupation des responsables du ministère; nous étions considérés en dessous des appareteurs.”⁴⁰

L’activité des Archives était rythmée par les “compétitions socialistes”, avec des engagements d’accomplir en dix mois le plan de travail annuel, des normes rigides, des “stakhanovistes”, des analyses du travail accompagnée par des critiques et d’autocritiques: “Le plan, il était à accomplir, n’importe quoi de plus s’y interposait, on exigeait de la quantité et non pas de la qualité. Il n’y avait pas de spécialisations, tous faisaient de tout ce qui faisait naître une routine fatigante.”⁴¹ Les organes de direction du PCR, surtout ceux agissant au niveau local, intervenaient dans l’élaboration des plans de travail, imposant l’utilisation des archivistes comme “propagandistes dans les entreprises de Cluj”⁴². L’enseignement idéologique devient par ailleurs prépondérant; son responsable était à un moment donné “un chauffeur de la *Securitate* qui nous endoctrinait dans le matérialisme dialectique”⁴³.

Il y a pourtant des références à l’enseignement professionnel et aux aspects positifs de la formation continue des archivistes, des échanges d’expérience, des

³⁶ Entretien no. 5, du 3 mai 2006.

³⁷ Entretien no. 4, du 28 avril 2006.

³⁸ Entretien no. 5, du 3 mai 2006.

³⁹ Entretien no. 4, du 28 avril 2006.

⁴⁰ Entretien no. 1, du 14 avril 2006.

⁴¹ Entretien no. 2, du 19 avril 2006.

⁴² Entretien no. 5, du 3 mai 2006.

⁴³ Entretien no. 4, du 28 avril 2006.

cours de langues et paléographies anciennes: “Le perfectionnement professionnel s’est fait systématiquement aux frais de l’Etat. J’ai suivi des cours d’un mois donnés par des professeurs de l’Université. Des cours de paléographies étaient périodiquement organisés et le perfectionnement individuel comptait 4 heures par semaine dans le plan de travail.”⁴⁴

Les succès obtenus par la communauté professionnelle (sont mentionnés notamment les versements de fonds importants pour l’histoire nationale⁴⁵, les efforts pour restaurer les documents d’archives et pour améliorer les conditions de conservation dans les magasins⁴⁶) concerne la lutte pour préserver la normalité de la profession. Les archivistes de Cluj ont réussi, pour la première fois en Roumanie, d’attirer des fonds pour un nouveau bâtiment spécialement destiné aux Archives, d’obtenir la réhabilitation de leur premier directeur, l’historien Stefan Metes (condamné et incarcéré dans les années 1950 pour des raisons politiques), d’imposer la célébration de la Journée des Archives comme partie de la “Décade culturelle de Cluj”, d’assurer la longévité de leur session scientifique annuelle, “Les Archives au service de la science et de la culture”, devenue traditionnelle et qui se poursuit jusqu’à présent⁴⁷.

Les résultats positifs dans la théorie et la pratique archivistique sont expliqués par “la survie, malgré tous les obstacles, de l’archivistique [roumaine] traditionnelle, issue de l’Ecole de Sacerdoțeanu⁴⁸; même si marginalisés, ses représentants ont continué et ont réussi de transmettre à la nouvelle génération les valeurs de l’archivistique classique. L’existence dans les bibliothèques des anciennes publications archivistiques ainsi que la parution – même si elle fut copieusement censurée – du manuel de Sacerdoțeanu ont contribué à la perpétuation d’une tradition archivistique.”⁴⁹ La tradition perpétuée par des moyens indirects est donc invoquée comme vecteur principal de la survie professionnelle.

Réticents quand il s’agit de leurs biographies personnelles, les témoins ne parlent presque pas de leurs propres contributions à l’évolution de l’archivistique roumaine ou de leurs contributions historiographiques. Chacun des sujets semble se trouver plus à l’aise quand il parle des contributions des tiers ou des difficultés rencontrées à la publication des travaux d’archivistique: “Même s’il a existé un ‘chef-isme’ extrême (les archivistes n’étaient pas autorisés de publier avant que leurs matériaux soient supervisés par le chef direct), dans l’archivistique tout comme dans

⁴⁴ Entretien no. 5, du 3 mai 2006.

⁴⁵ Entretien no. 7, du 22 mai 2006.

⁴⁶ Entretien no. 6, du 7 mai 2006.

⁴⁷ Entretien no. 6, du 7 mai 2006.

⁴⁸ Aurelian Sacerdoțeanu (1904-1976), directeur des Archives d’Etat de 1938 à 1953, professeur à l’Ecole Supérieure d’Archivistique de Bucarest, entre 1929-1948, professeur à l’Institut d’Archivistique, Bibliologie et Muséographie (1948-1950) et à la Faculté d’Histoire de l’Université de Bucarest (1950-1970), auteur de nombreuses études et travaux d’archivistique, dont le plus connu est le manuel d’archivistique publié en 1970.

⁴⁹ Entretien no. 4, du 28 avril 2006.

les autres domaines [de la vie scientifique] sont apparus les soi-disant coordonnateurs, qui n'avaient aucune éducation dans la spécialité mais au moins, de cette manière, on a laissé paraître des ouvrages utiles. Par exemple, la bibliothécaire Ioana Botezan, qui a travaillé des années et des années au Catalogue Cipariu, a dû accepter comme co-auteur le chef du Service d'Archives de Cluj. Dans les deux Guides de Cluj, les auteurs des différents chapitres ne sont même pas mentionnés. Et cela, avec la 'contribution' de la Direction Générale.⁵⁰ Un autre témoin identifie les effets de la politisation excessive du métier d'archiviste: "La conscience professionnelle de l'archiviste a été pervertie [par les commandements idéologiques]: son idéal est devenu celui de s'affirmer comme ... historien!"⁵¹

Les rapports entre les Archives de Cluj et la DGAS sont évoqués dans les entretiens, soit pour accuser la centralisation excessive du système comme cause principale du manque d'initiative au niveau local, soit pour décrire des situations spécifiques: "Il y a eu dans la Direction Générale, des responsables qui, tout en proférant les slogans du jour, étaient néanmoins des vrais professionnels avec lesquelles on pouvait avoir un dialogue [...] et, en général, les archivistes ont traité les fonds en respectant les normes archivistiques appliquées par leurs collègues européens."⁵² Parmi les évolutions positives sont considérées les cercles professionnels régionaux, organisés avec le support de la Direction Générale. Ces rencontres constituaient autant d'occasions pour les échanges d'expérience et ont également joué un rôle dans la cristallisation d'opinions qui ont permis la généralisation d'une pratique archivistique unitaire.

On estime, en général, que la place des Archives de Cluj dans le système général des Archives d'Etat a été largement déterminé par des perceptions subjectives: "l'importance de la Filiale de Cluj était conçue en fonction de la manière dont on percevait son directeur et du degré d'obéissance de celui-là", des contradictions autour des initiatives locales, de l'immobilisme de la direction centrale⁵³. Même si les considérations formulées par nos sujets ne visent directement la nature des rapports et les limites des compétences à l'intérieur du système, elles témoignent d'un état d'esprit liée au passé récent et qui, en fin du compte, pourrait être interprété en termes de "patriotisme local". On peut remarquer une certaine attitude à l'égard du Centre qui relève d'un jeu des altérités caractérisant le mental de la périphérie. La mémoire collective conserve une image bipolaire nous – l'autre, superposée à l'image périphérie – centre d'une manière destinée à légitimer l'identité et le capital symbolique locaux.

L'image des Archives dans leurs rapports avec les autres institutions de l'Etat s'articule en fonction de la nature de leurs attributions. Les institutions contrôlées par les Archives se sont montrées plutôt réticentes et méfiante,

⁵⁰ *Ibidem*.

⁵¹ Entretien no. 9, du 27 juin 2006.

⁵² Entretien no. 4, du 28 avril 2006.

⁵³ Entretien no. 2, du 28 avril 2006.

soupçonnant des saisies de leurs fonds d'archives. Mais en même temps, l'autorité des Archives était reconnue: suite aux activités d'assistance et de contrôle de la part des archivistes, une bonne partie des institutions publiques ont adopté des stratégies de gestion de leurs propres archives: "Dans la perception publique, les Archives étaient une institution 'de l'Intérieur', pleine de secrets et de coins obscurs. C'était dangereux d'avoir affaire si tes archives n'étaient bien gardées."⁵⁴ L'institution était généralement perçue comme "une caserne"⁵⁵ enfermant entre les mêmes murs des individus et des documents; cette perception est devenue encore plus forte après la création du fond des "archives spéciales" qui a sorti hors de l'usage scientifique des fonds entiers ou des fragments de fonds "contenant des informations hostiles ou inacceptables pour le pouvoir politique"⁵⁶.

Loin d'être nombreuses, les relations avec les institutions culturelles et de la recherche étaient plutôt évitées. Les collaborations étaient à leur tour "artificielles"⁵⁷, déterminées le plus souvent par des impératifs idéologiques et de propagande: "Nous étions invités à des colloques juste pour remplir les salles. A l'occasion des fêtes officielles, nous étions envoyés dans les départements tenir des discours aux femmes de ménage, dans les centres industriels, pour parler devant les travailleurs"⁵⁸. Une autre remarque critique concerne les thèmes de ces conférences: "Nous étions invités seulement pour parler sur le PCR et le mouvement ouvrier"⁵⁹. Les défaillances dans les relations institutionnelles avec la Bibliothèque de l'Académie, l'Institut d'Histoire, les musées, l'Université de Cluj sont également à expliquer par le traitement dont bénéficiaient les employés de ces institutions dans les salles de lecture des Archives: "En tant qu'historien, il était impossible d'éviter les Archives. Si on avait une position importante (comme Ștefan Pascu ou David Prodan), on était dans les bonnes grâces du Parti ou de la *Securitate*, au niveau local ou <d'en haut>, le traitement qu'on te réservait était meilleur, on recevait les documents demandés. Sinon, il y avait toujours des 'explications' qu'on pouvait dépasser avec les innombrables moyens de la petite corruption nationale"⁶⁰.

On a reçu des réponses beaucoup plus émotionnelles aux questions concernant l'image de l'archiviste avant 1989. Sur ce point, une distinction s'impose entre les témoignages de ceux qui ont détenu des responsabilités dans l'équipe de direction, plus préoccupés du destin de l'institution et les "simples archivistes" qui ont assumé au niveau du mental individuel le statut de leur profession dans un contexte historique particulier. Les réponses de ces derniers essaient surtout de déceler leurs propres sentiments, dilemmes, joies ou frustrations, résultant de leurs histoires personnelles. Réfléchir au rôle de l'archiviste à l'époque communiste

⁵⁴ Entretien no. 9, du 27 juin 2006.

⁵⁵ Entretien no. 10, du 25 juillet 2006.

⁵⁶ Entretien no. 8, [2006].

⁵⁷ Entretien no. 2, du 19 avril 2006.

⁵⁸ Entretien no. 10, du 25 juillet 2006.

⁵⁹ Entretien no. 1, du 14 avril 2006.

⁶⁰ Entretien no. 9, du 27 juin 2006.

représente pour eux une occasion d'analyse rétrospective de leurs trajets professionnels individuels. C'est en survolant ces réflexions individuelles qu'on réussit à reconstituer une perception collective sur l'histoire institutionnelle.

Synthétisant les informations ainsi obtenues, on peut constater que les sujets voient une relation inextricable entre le statut de l'archiviste et la place des Archives dans le système institutionnel communiste. Mais il existe aussi une préoccupation de justifier sa propre trajectoire professionnelle au-delà les circonstances historiques: "J'avais la conscience d'être archiviste et j'ai toujours essayé d'enrichir mes connaissances [professionnelles] en participant aux cours de perfectionnement que nous avions la possibilité de suivre. Nous avons eu à profiter de l'expérience de la génération plus âgée pour nous familiariser avec les principes de l'archivistique classique."⁶¹. D'autres évoquent le statut plutôt confus et peu honorable de la profession: "L'archiviste n'avait pas une identité précise. Même pour ce milieu professionnel restreint, le sens de l'identité est resté précaire. L'archiviste avait la conscience de son spécifique professionnel, mais aussi du peu de considération qui lui été accordée. C'est pourquoi il s'est trouvé une autre identité, plus honorable, celle d'historien"⁶²; ou on assume seulement le statut de "simple employé, exécutant, je n'avais jamais le sentiment d'être spécialisé en quoi que ce soit"⁶³.

La narration autobiographique n'est pas seulement une mise en cause de sa propre identité mais elle fait également référence à l'image de l'archiviste aux yeux de son public: "Pour le public, l'archiviste était l'homme 'de l'Intérieur'. Puisqu'il n'était pas agent de la Milice, tout le monde supposait qu'il était agent de *la Securitate*. C'est dur de lutter contre un préjugé. Il y en a eu qui ont même acquiescé à cette identité fautive, puisqu'elle leur offrait un ascendant social. Dans le Ministère de l'Intérieur, [l'archiviste] était un civil, un 'camarade professeur'. Pour les milieux académiques, il était un auxiliaire agissant dans un domaine inférieur, digne de trop peu de considération, envie pour son monopole de l'information dont il faisait parfois usage"⁶⁴.

Les références aux interventions du Parti Communiste dans la vie de la communauté archivistique et même dans les vies personnelles des archivistes ne sont pas rares. Il s'ajoute les souvenirs de l'atmosphère de suspicion et de la surveillance exercée par la *Securitate*: "Tout tournait autour de l'organisation du Parti"⁶⁵, "en tant que membre du Parti, on était autorisé de prendre la parole dans les assemblées [...]. S'il y avait des visites protocolaires, nous [les membres du Parti] étions surveillés; quand nous apparaissions, on changeait les nappes..."⁶⁶. La vie privée pouvait faire l'objet de débats publics en cas de «déviation» de la morale communiste: "J'ai

⁶¹ Entretien no. 5, le 3 mai 2006.

⁶² Entretien no. 9, du 27 juin 2006.

⁶³ Entretien no. 2, le 19 avril 2006.

⁶⁴ Entretien no. 9, du 27 juin 2006.

⁶⁵ Entretien no. 2, du 19 avril 2006.

⁶⁶ Entretien no. 1, du 14 avril 2006. (Les micros de la Securitate étaient d'habitude installés sous les tables dans les salles de réunion – note du traducteur.)

protesté contre les débats publics concernant la vie privée des employés⁶⁷. N'empêche que certains sont encore traumatisés par ce type d'expérience: "Après une dispute avec les responsables du Parti, un des employé, qui était épileptique, est parti en mission et mourut dans un accident"⁶⁸. L'authenticité de cette information n'a pas été confirmée par d'autres sujets; il est pourtant significatif que la mémoire de cet événement dramatique soit liée par notre source à un autre mal, le Parti.

Les relations à l'intérieur de la collectivité sont marquées au niveau du discours par une délimitation nette entre les relations professionnelles (décrites comme étant collégiales: échange d'expérience, support accordé aux débutants, etc.) et les relations personnelles, informelles, dominées par la peur, la suspicion et parfois même la méchanceté. Cette atmosphère est décrite comme étant délibérément entretenue par la direction, pour pouvoir ainsi contrôler les employés et prévenir les éventuelles "défections".

Nous avons remarqué chez les sujets une tendance générale à se décrire comme des victimes et à mettre sur le compte du système leur aliénation en tant qu'individus. Il y en a qui admettent que leur statut a été plutôt satisfaisant, dû au fait d'être titulaires de postes dans un ministère important et au niveau plutôt élevé des salaires. On apprécie à ce propos que "au moins dans la Direction Cluj des Archives d'Etat, chacun des archivistes a pu bénéficier d'un minimum de conditions pour son épanouissement professionnel, en fonction de ses propres capacités"⁶⁹. Mais dans la plupart des entretiens, les personnes se souviennent surtout des persécutions administratives, des promotions discrétionnaires, de fait de se sentir à chaque instant surveillés, des manières dont on entretenait la peur et de la suspicion parmi les employés, du manque de motivation professionnelle, de la contrainte d'abandonner leur profession pour participer aux manifestations de la propagande officielle. Ces attitudes pourraient avoir une explication dans le fait que la mémoire retient surtout les événements dramatiques. Aussi, les interprétations historiographiques du communisme roumain après 1989 ont certainement influencé le processus de remémoration. Les explications manichéistes, axées sur le conflit entre le Bien et le Mal (communisme versus tradition, idéologie et propagande officielles versus pratique archivistique, archivistique soviétique versus archivistique traditionnelle) sont dominantes dans les récits.

La sélectivité est un trait spécifique des processus de remémoration. Les contenus de la mémoire collective se modifient en fonction de différents vecteurs: les informations diffusées par mass media, les valeurs dominantes, les attitudes à l'égard des évolutions postcommunistes, les influences d'un groupe social⁷⁰. Quand on comprend cette réalité, on comprend aussi pourquoi la plupart des sujets ne parle que très peu ou pas de tout des aspects positifs de leur vie personnelle et de l'évolution de

⁶⁷ Entretien no. 5, du 3 mai 2006.

⁶⁸ Entretien no. 1, du 14 avril 2006.

⁶⁹ Entretien no. 6, du 7 mai 2006.

⁷⁰ Cf. Lavinia Beta, *Mentalități și remanențe comuniste*, Bucarest, 2005, p. 26.

l'institution. Il est aussi vrai que les archivistes roumains n'ont pas l'habitude de se mettre en cause, de débattre sur leur situation professionnelle. A l'image négative que leur profession a dans l'opinion roumaine, elle opposent en général la modestie et le silence assumé. Cette attitude est la bonne? C'est à l'avenir de le décider. L'essence des 10 témoignages est contenue dans cette phrase conclusive: "Je ne regrette rien. Le travail, je l'ai aimé, c'est le régime que je n'ai pas aimé"⁷¹.

Les Archives roumaines ont eu depuis toujours une relation spéciale avec l'histoire politique. Elles ont ainsi appris à traverser les temps de crise: quand les autorités de l'Etat n'ont pas compris leur vraie mission professionnelle, la persévérance et le dévouement des archivistes ont su défendre cette mission. A la fin de notre démarche, nous ne pouvons que reprendre l'un des desiderata de la profession: peut-être qu'un jour, les Archives trouveront de la place pour constituer des archives audio préservant les "voix" de leurs employés qui racontent leurs expériences professionnelles aux temps difficiles au bénéfice des archivistes roumains d'un futur que nous tous l'espérons meilleur.

LISTE DES ENTRETIENS

- Entretien no. 1, femme, 57 ans, réalisé le 14 avril 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 2, femme, 52 ans, réalisé le 19 avril 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 3, femme, 57 ans, réalisé le 21 avril 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 4, mâle, 85 ans, réalisé le 28 avril 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 5, mâle, 62 ans, réalisé le 3 mai 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 6, mâle, 74 ans, réalisé le 7 mai 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 7, mâle, 70 ans, réalisé le 22 mai 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 8, femme, 51 ans, réalisé en 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 9, mâle, 53 ans, réalisé le 27 juin 2006 à Cluj-Napoca
- Entretien no. 10, femme, 61 ans, réalisé le 25 juin 2006 à Cluj-Napoca

Traduction du roumain par Alina Pavelescu

⁷¹ Entretien no. 10, du 25 juillet 2006.